

PAIX LITURGIQUE

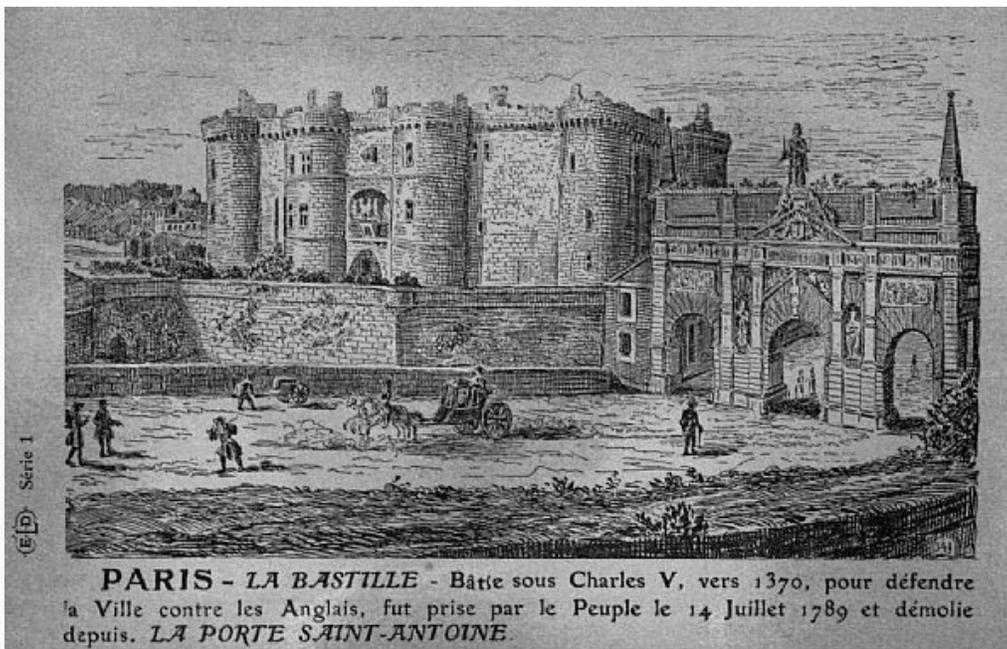
Notre lettre 877quater publiée le 7 août 2022

CASTILLE OU BASTILLE ?



L'intervention romaine ayant suspendu les ordinations prévues dans le diocèse du Var en juin dernier est elle plus choquante que la soumission par l'Ordinaire à ce diktat, qui n'a pas eu à prendre quelque forme juridique élémentaire pour s'imposer? Les familles des ordinants, et les ordinants eux mêmes, mis devant le fait accompli, ont ils été consultés quant à la suite à donner à une pratique féodale, à supposer que l'ordre vînt de haut, ou celle d'un canular, du fait d'un mauvais plaisant? La CEF, si prompt à baiser la main de Marianne, au point de voir sa servilité retoquée par le Conseil d'État en 2020, aurait pu faire corps avec l'un des siens, tant elle est friande d'uniformité dans la communion, pour défendre un évêque dont les prérogatives venaient d'être bafouées par un coup de fil hors sol.

La constitution dogmatique Lumen Gentium, en son article 26, dispose que "l'évêque, revêtu de la plénitude du sacrement de l'Ordre, est "le dispensateur de la grâce du sacerdoce suprême", surtout dans l'Eucharistie, qu'il offre lui-même, ou qu'il fait offrir, et de laquelle sans cesse vit et grandit l'Eglise. L'article 27 précise que " La charge pastorale, c'est à dire le soin quotidien et habituel de leurs brebis, leur est confiée en plénitude, et ils ne faut pas voir en eux les vicaires des Pontifes Romains car ils exercent un pouvoir qui leur est propre, et c'est en toute vérité qu'on les appelle les chefs du peuple qu'ils dirigent. AUSSI LEUR POUVOIR N'EST-IL PAS DIMINUE PAR LE POUVOIR SUPRÊME ET UNIVERSEL, MAIS AU CONTRAIRE EST AFFIRME, FORTIFIE, ET DÉFENDU PAR LUI."



Faut-il quelque ultime caution à cette distribution ordonnée des rôles apostoliques? La voici, donnée par le même article 27: L'Esprit Saint garde INFAILLIBLEMENT la forme de gouvernement instituée par le Christ Seigneur dans son Eglise. (Actes du Concile Vatican II, textes intégraux, éd. du Cerf, Paris 1967, p.54). Quand une constitution dogmatique, ou s'affirmant telle par 2151 voix contre 5, s'engage quant à la caution infaillible de l'Esprit Saint vis à vis de la forme de gouvernement instituée par le Christ dans son Eglise, la conclusion s'impose. Monseigneur Rey, évêque titulaire du diocèse du Var, est infaillible dans ses actes épiscopaux. Un procès canonique pouvait seul déchoir l'Ordinaire de Toulon de telle ou telle de ses prérogatives. Le consentement donné par ce dernier à quelque pression curiale non écrite, c'est à dire n'ayant pas pris la forme juridique élémentaire (bis repetita placent) pour accéder à la validité dans un État de Droit, voilà qui établit une entente entre les deux parties s'accordant pour tenir la caution infaillible de l'Esprit Saint pour une simple figure de style. A ces deux parties en présence, il faut en ajouter une troisième, à savoir l'ineffable CEF, qui, comme d'habitude, n'a pas compris l'enjeu de sa lâcheté.

Ce trio fonctionnel, constitué à la hâte, s'est accordé, volens nolens, pour tenir la Constitution Dogmatique Lumen Gentium comme périmée. D'autres lectures sont possibles, mais quelles que soient les dialectiques retenues, elles vont aboutir inévitablement à flétrir la vertu de l'infaillibilité accordée par l'Esprit Saint au gouvernement de l'Eglise du Christ. La moins improbable est que la CEF fasse plus de cas des coups de menton républicains que de la crainte d'offenser l'Esprit-Saint, au risque de perdre la précieuse caution réservée à un gouvernement ecclésial tel que voulu par le Christ, c'est à dire ordonné au salut des âmes.

Petite cause, grands effets, comme aurait dit Pascal ! Avec le raté de juin dernier, un nouveau coming-out s'est imposé. L'Église nous impose ses pratiques de champ de foire, où les maquignons s'accordent aux dépens des bestiaux. Tant va la cruche à l'eau...

Docteur Philippe de Labriolle,

Psychiatre Honoraire des Hôpitaux